

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 18 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-112

Objet de la délibération : MAISON DES PETITS DE BRIGNOLES - ACHAT DE MATERIEL DE MOTRICITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR

L'an deux mil vingt-trois, le dix huit septembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : ARTUPHEL Ollivier.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la Convention Territoriale Globale signée le 13 avril 2022 et les orientations prises par la Communauté d'Agglomération en matière de Petite enfance ;

CONSIDERANT qu'une de ces orientations est l'accompagnement à la parentalité par l'écoute et l'observation dans la bienveillance, la main tendue vers les parents, le développement de l'équilibre des enfants dans leur famille ;

CONSIDERANT que la Maison des Petits est une structure dédiée à l'accueil de la Petite Enfance, gérée par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte;

CONSIDERANT que la Maison des Petits porte ces valeurs et a pour objectif de proposer un lieu ressource permettant d'assurer un accompagnement à la parentalité par une approche globale de la famille, de rompre l'isolement en créant du lien entre les familles, d'œuvrer pour l'épanouissement et l'ouverture des enfants au sein de leur famille et de permettre aux associations d'accompagnement à la parentalité de mener des actions dans un lieu adapté et référencé ;

CONSIDERANT les ateliers de motricité dispensés à la Maison des Petits, gratuits pour les familles, ateliers nécessitant du matériel spécifique et de qualité que l'Agglomération doit acquérir ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération peut solliciter des financements auprès de la MSA PROVENCE AZUR pour l'achat de matériel spécifique destiné aux ateliers de motricité selon le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses Prévisionnelles	Subvention MSA Provence Azur	Autofinancement
Matériel de motricité	2 135 € TTC	1 700 €	435 €

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès la MSA Provence Azur, pour l'achat de matériel spécifique destiné aux ateliers de motricité proposés à la Maison des Petits de Brignoles, selon le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses Prévisionnelles	Subvention MSA Provence Azur	Autofinancement
Matériel de motricité	2 135 € TTC	1 700 €	435 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents,
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 septembre 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND